



Procès-verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

Date : Mercredi 19 Mars 2025

Lieu : Par téléphone en urgence

Heure : 18 h 00

Présidence : M. Stéphane Bruno FONTAINE

Présent(e)s: Miguy BIGOT – CORTEZ Thierry

Représentants des arbitres : M. Christian LIZIARD – M. Bernard YU YUENG –Didier RINGUIN

Représentant clubs : M. SOUNDRON Jean Claude

Assiste : Bernard PARIS Président de la RA

Secrétaire : Miguy BIGOT

Ordre du Jour :

DOSSIER JS STE ROSIENNE

Suite à la réception du courrier du club JS STE ROSIENNE, en date du 19 mars 2025, demandant la possibilité d'obtenir un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans sa section Seniors

La Commission confirme que pour la saison 2023, la JS Ste ROSIENNE, qui évoluait dans la division R2, comptait 4 arbitres : M. POTHIN Siva –NIRLO J-Pascal – MANGLOU Jackson et ALCIMEDON Daniel dont 2 majeurs, soit un de plus que ne l'exigeait le statut.



La Commission confirme que pour la saison 2024, la JS Ste ROSIENNE qui évoluait dans la Division R1, comptait 6 arbitres : MM MANGLOU Jackson –POTHIN Siva – NIRLO J-Pascal,- MAILLOT J-Yann – GONTHIER Philippe et BERIL Fabien, dont 2 majeurs, soit un de plus que ne l'exigeait le statut

Considérant que conformément à l'art 45 du Statut de l'Arbitrage, le club JS Ste ROSIENNE a, pendant les saisons 2023 et 2024, compté dans son effectif, en sus des obligations réglementaires un arbitre supplémentaire non-licencié joueur qu'il a amené lui-même à l'arbitrage

Considérant qu'en conséquence il a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation »

La Commission accorde au club la JS Ste ROSIENNE la possibilité d'obtenir un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » .

Le Président

Bruno FONTAINE

La Secrétaire

Miguy BIGOT